

224C1393
FR0011027135-FS0576

6 août 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PATRIMOINE ET COMMERCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2024, la société anonyme coopérative à capital variable Banque Populaire du Val de France¹ (9 avenue Newton, 78180 Montigny-le-Bretonneux) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} août 2024, le seuil de 10% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 1 549 105 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 3 098 210 droits de vote, soit 9,70% du capital et 11,97% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE³.

¹ Contrôlée par BPCE détenue à parité par les groupes Banques Populaires et Caisses d'Épargne et de Prévoyance.

² Sur la base d'un capital composé de 15 972 458 actions représentant 25 883 851 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de presse de la société PATRIMOINE ET COMMERCE en date du 1^{er} août 2024.